

PRÉFET DU GARD

Commune d'Uzès
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES :
préalable à l'utilité publique et parcellaire

Projet : **Aménagement du carrefour formé par la RD979 et la RD125, quartier de Jols à Uzès**
Maître d'ouvrage : Conseil départemental du Gard

Par arrêté préfectoral N°30-2017-01-25-001 en date du 25 janvier 2017, portant ouverture d'enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique du projet (DUP) et à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement du carrefour formé par la RD979 et la RD125 quartier de Jols à Uzès (enquête parcellaire), une enquête sera ouverte à la mairie d'Uzès, pendant 19 jours consécutifs, : **du lundi 06 mars au vendredi 24 mars 2017 inclus.**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés durant cette période à la mairie d'Uzès où ils pourront être consultés aux heures normales d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (sauf vendredi fermeture à 16h30). Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié en mairie d'Uzès, siège de l'enquête : mairie d'Uzès - A l'attention du commissaire enquêteur Hôtel de ville Services techniques BP 71103 30701 Uzès.

Monsieur Daniel DUJARDIN, officier de la Marine nationale, en retraite, est désigné par le tribunal administratif, commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur siègera à la mairie d'Uzès - Hôtel de ville Services techniques BP 71103 30701 Uzès, et y recevra personnellement les personnes intéressées :

- le lundi 06 mars de 14h00 à 17h00 (jour d'ouverture de l'enquête)
- le mercredi 15 mars matin de 9h00 à 12h00
- le vendredi 24 mars de 14h00 à 16h30 (jour de clôture de l'enquête)

Le commissaire enquêteur rendra son avis sur le projet au préfet du Gard dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie d'Uzès et en préfecture du Gard (direction des collectivités et du développement local / bureau de l'urbanisme et des affaires foncières). Le présent avis sera affiché en mairie d'Uzès et publié sur le site internet départemental de l'état dans le Gard à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr ainsi que sur le site du conseil départemental du Gard à l'adresse suivante : www.gard.fr.

Le préfet,

